

Les populations autochtones en Colombie

- Il y a 102 peuples autochtones en Colombie qui comptent 1,4 million de personnes, ce qui représente 3,4% de la population nationale ;
- Ils parlent 67 langues différentes ;
- Selon l'Organisation Nationale Indigène de Colombie (*Organización Nacional Indígena de Colombia*), 36 peuples courent un risque d'extermination physique et culturelle et 31 sont en danger imminent d'extinction (35 peuples selon la Cour Constitutionnelle) ;
- Entre 2002 et 2013, 1 644 homicides d'indigènes ont été commis et 88 505 personnes ont été victimes de déplacements forcés ;
- Ils possèdent 27 % du territoire national (principalement des forêts et des terres peu productives) ;
- 15 % d'entre eux ne possèdent pas de terres ;
- La majorité vit au cœur du conflit armé ;
- 63 % souffrent de pauvreté structurelle, alors que le niveau national de pauvreté est de 30,6 % ;
- 75 % des enfants de ces communautés souffrent de malnutrition chronique.

Les peuples indigènes de Colombie sont les premiers habitants du pays. Ils représentent une grande diversité ethnique et une richesse culturelle.

La Constitution de 1991 a reconnu, après une longue lutte, quelques-uns de leurs droits fondamentaux (comme la protection des territoires collectifs, de leurs cultures et de leurs projets de vie, ainsi que le droit à la consultation préalable, libre et informée lors de l'élaboration de projets économiques ou de lois qui les concernent). Ces droits sont reconnus dans les normes internationales telles que la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



© Gert Steenssens / EsperanzaProxima.net

« Les peuples autochtones sont fortement touchés par le conflit armé interne, de manière disproportionnée par rapport aux autres communautés. »
- Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, 2013.

Un peuple victime du conflit armé

L'impact du conflit armé sur les peuples autochtones est sous-évalué et peu d'informations sont disponibles à ce sujet, principalement en raison de l'absence de mécanismes appropriés et du manque d'accès aux organismes publics responsables.

Cependant, de nombreuses communautés se trouvent au milieu des combats entre les groupes armés légaux et illégaux. En conséquence, les populations autochtones sont victimes de mines anti-personnelles, de violations du droit international humanitaire, de déplacements forcés et d'isolement.

Dans le but de continuer à bâtir un mouvement de paix unifié, divers secteurs sociaux et politiques de gauche ont créé le « Front élargi pour la paix en Colombie » (*Frente Amplio por la Paz en Colombia*), plateforme qui prône la justice sociale et environnementale. Elle est soutenue par l'Organisation Nationale des Peuples Indigènes de Colombie, ainsi que par 110 communautés au travers du réseau « Conpaz ».

Les femmes indigènes

Les femmes autochtones souffrent des effets de la pauvreté, de la guerre, de discrimination et d'exclusion dans leurs communautés. Il n'est pas rare que des violences sexuelles soient exercées contre elles, que ce soit par des groupes armés (légaux ou illégaux). Dans la plupart des cas l'impunité et le silence sont de mise.

Elles luttent collectivement pour la survie de leurs peuples et commencent à demander, en tant que femmes, le respect de leur droit d'expression et de leur dignité.

Les populations autochtones et les mégaprojets économiques

Le Plan national de Développement 2010-2014 et l'Accord Commercial entre l'Union européenne et la Colombie favorisent le développement des industries minière et agro-industrielle, ce qui augmente la pression et a de graves répercussions sur les territoires où vivent les populations indigènes (affectant, entre autres, l'environnement, l'eau, la santé et les déplacements). 89 % des violations des droits humains des peuples autochtones se produisent dans les municipalités d'exploitation minière et énergétique.

Dans son rapport de mars 2013, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a déclaré qu'il « *n'avait pas été possible d'identifier une seule bonne pratique* » de consultation libre et informée des peuples indigènes ou afro-colombiens, bien que ce soit un droit constitutionnel et obligatoire. Aucun gouvernement n'a appliqué de manière proactive le droit à la consultation préalable des peuples autochtones. Ils les ont exclus de l'examen de questions de fond et ils ont mis en danger leur survie. La répétition de la non application de ce droit a provoqué des mouvements sociaux (comme le rassemblement des indigènes - Minga indígena en octobre 2013).

Les populations autochtones ont leurs propres propositions de développement alternatif, dont le but est de protéger le territoire, la culture, l'environnement, la population, etc.

Un cas parmi tant d'autres :

Le Peuple Awá

Cette ethnie compte 40 000 personnes dans le sud de la Colombie et 5 000 en Équateur. Cette région est stratégique pour la guerre, et pour la production et l'exportation de cocaïne, car elle est située sur la rive de l'océan Pacifique et partage une frontière avec l'Équateur. C'est l'une des régions de la planète qui a les plus grandes ressources naturelles et la plus grande biodiversité. Ses sols attirent toutes sortes de mégaprojets.

De puissants acteurs nationaux et internationaux s'intéressent à ce territoire et veulent prendre possession de la terre et de ses richesses. C'est pour cette raison que tous les groupes armés qui existent en Colombie y mènent de violents combats. Les Awá sont au cœur du conflit armé, ils souffrent de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire.

Entre 2011 et 2014, de nombreux crimes ont été commis contre eux :

- 51 homicides ;
- 8 disparitions forcées ;
- De nombreux cas de déplacements forcés ou d'isolement ;
- Des mines antipersonnelles ont été posées sur leur territoire ;
- Des dommages ont été causés par les déversements de pétrole brut ou les pulvérisations chimiques des cultures de coca .

→ En conséquence, ils sont l'objet d'une extermination physique et culturelle.

On peut faire quelque chose !

- En prononçant des déclarations publiques faisant état de la situation préoccupante des peuples autochtones en Colombie, en particulier de l'absence de consultation libre et informée, préalable à la mise en œuvre d'activités extractives et minières, et de l'absence de participation et d'implication dans le cadre du processus de paix ;
- En adoptant une législation qui permette d'assurer que les compagnies européennes installées sur place ou les entreprises qui exportent vers votre pays ne tirent pas profit de violations des droits humains;
- En exhortant l'État colombien à mettre en œuvre les recommandations des organismes des Nations unies en rapport avec la situation des peuples autochtones en Colombie ;
- En invitant des représentants des peuples autochtones à des audiences des institutions nationales.

Elaboré par Cooperació et

Oidhaco
Oficina Internacional de Derechos Humanos -
Asesor Colombia